

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE - 18H30

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. MARIN Michel.

Excusés : Mme MONTANGY Nolwenn – M. SAUVAT Sébastien – Mme BOURLARD Mathilde.

Absent :

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. FRANCESCHINI est désigné à l'unanimité comme secrétaire pour la séance du 28 septembre 2023.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

FINANCES

N° 2023-101 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE CONTENTIEUX

Monsieur le maire explique à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'en application de la réglementation comptable et budgétaire, chaque risque ou dépréciation doit être apprécié afin que le budget traduise le plus sincèrement possible la réalité de la situation financière de la commune.

Ce principe conduit à réajuster les provisions au fur et à mesure de l'évolution des risques.

Il est ainsi proposé de constituer la provision suivante :

- 3 500 € au titre d'un contentieux d'urbanisme opposant un administré à la commune concernant la délivrance d'un permis de construire d'une maison individuelle avec garage sise Montée de Costabella (PC n° n° 083 153 22 S00010).

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-101 est ADOPTÉE À L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

N° 2023-102 - ADMISSION EN NON-VALEUR

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable ayant pour objet de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public des créances irrécouvrables. Contrairement à

la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Il est précisé que madame le comptable public a proposé un état d'admission en non-valeur d'un montant de 19 735, 18 € en raison des poursuites sans effet contre les débiteurs de certaines créances.

Il est précisé que monsieur le maire propose l'admission en non-valeur de créances à hauteur de 14 226, 18 € considérant que certaines créances peuvent encore être recouvrées.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal 2023 sur le chapitre 65.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-102 est ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N° 2023-093 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

PJ : Maquette Budgétaire

Monsieur le maire donnera la parole à madame la 1^{ère} adjointe déléguée aux Finances laquelle expliquera que la décision budgétaire modificative n°3 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la commune depuis le vote du Budget Primitif.

La présente décision budgétaire modificative consiste notamment à permettre :

- en section d'investissement :

1 - l'augmentation des crédits de l'opération n° 201102 « Accessibilité PMR » à hauteur de 6 000 € afin de permettre la mise aux normes d'équipements PMR du Centre Culturel Marc Baron. Pour prendre en charge cette dépense, il est proposé de réduire l'enveloppe affectée aux travaux divers bâtiments (53) à due proportion.

D/R	I/F	Opération	Libellé	Montant
D	I	201102	ACCESSIBILITE PMR	6 000,00 €
D	I	53	DIVERS BATIMENTS	- 6 000,00 €

2 – l'augmentation des crédits de l'opération n°77 « matériels techniques » (+ 4 000 €) afin de remplacer du matériel devenu obsolète ainsi que l'augmentation des crédits de l'opération 0607 « Vidéoprotection » (+ 2 500.00 €) afin de réaliser un audit sur les synoptiques du système actuel. Pour prendre en charge cette dépense, il est proposé de réduire l'enveloppe affectée aux jeux divers pour enfants (opération 9803), les travaux prévus étant entièrement réalisés en 2023.

D/R	I/F	Opération	Libellé	Montant
D	I	77	MATERIELS TECHNIQUES	4 000, 00 €
D	I	9803	VIDEOPROTECTION	2 500 ,00 €
D	I	9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS	- 6 500, 00 €

3 – l'augmentation des crédits de l'opération n° 202001 « Budget Citoyen » (+ 5 200 €) afin de permettre la réalisation des travaux prévus : installation d'un pumphtrack, terrassement et aménagements paysagers. Pour

prendre en charge cette dépense, il est proposé de réduire l'enveloppe affectée aux travaux divers bâtiments (53) à due proportion.

D/R	I/F	Opération	Libellé	Montant
D	I	202001	BUDGET CITOYEN	5 200,00 €
D	I	53	DIVERS BATIMENTS	- 5 200,00 €

Sur ce point il est précisé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que la commune bénéficie d'une subvention de 53 300 € de la part du Conseil Départemental du Var. Aussi, le reste à charge pour la commune est de 41 866, 17 € T.T.C.

4 – l'ajustement des crédits sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales » afin de permettre l'intégration d'un don de matériels techniques par la société COOPAZUR à hauteur de 1 254 € conformément à la décision municipale n°18-2023. Cette opération budgétaire s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

D/R	I/F	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
D	I	41	2188	AUTRES	1 254,00 €
R	I	41	10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	1 254,00 €

- en section de fonctionnement :

L'augmentation des crédits du chapitre 66 « Charges financières » afin d'ajuster les intérêts dus au titre du remboursement du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (logement social Rue Anatole France). Ceux-ci ont été révisés au 1^{er} Septembre 2023 au regard de l'indexation du prêt sur le livret A (taux à 2.60% contre 1.60% en 2022).

L'augmentation des crédits sur le Chapitre 68 « dotations aux provisions » pour intégrer la provision pour risque d'un contentieux d'urbanisme opposant un administré à la commune.

Pour prendre en charge ces dépenses, il est proposé de réduire, à due proportion, le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

D/R	I/F	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
D	F	673	67	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	- 5 725,00 €
D	F	66111	66	INTERETS REGLES A ECHEANCE	+ 1 489,53 €
D	F	66112	66	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	+ 735,47 €
D	F	6815	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES	+ 3 500, 00 €

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-103 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES HUMAINES

N° 2023-104 - SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (90%)

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste afin de remplacer un agent communal, à temps complet, mis à la retraite.

Afin de le remplacer, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial (IB 385-432) à temps complet (90%). Il est précisé que ce poste pourra être pourvu par la voie statutaire ou à défaut par la voie contractuelle.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-104 est ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N° 2023-105 - SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le maire rappelle à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal que par délibération du conseil municipal en date du 23 Mai 2022, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à 90%.

Il ressort qu'en raison d'une réorganisation du service de la restauration et notamment du départ d'un agent à la retraite, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent communal titulaire de la commune.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-105 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

N° 2023-106 - SERVICE SCOLAIRE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne à compter du 1^{er} Janvier 2024.

En effet, il est précisé que dans le cadre des lignes directrices de gestion, le président du Centre de Gestion du Var a accepté un dossier présenté par la commune.

Aussi, Monsieur le maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise territorial (IB 372 – 562) et ce afin de nommer une agente en raison des fonctions qu'elle occupe et de son investissement professionnel au sein des services municipaux.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-106 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° 2023-107- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (74%)

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique (IB 385-432) à temps non complet (26h – 74%)

Ce poste à vocation à stabiliser l'équipe d'intervention rapide rattachée à la Direction des services techniques.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-107 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° 2023- 108 - VIE DE LA CITE : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste de rédacteur territorial (IB 389 – 597) à temps complet afin de remplacer un agent souhaitant muter au sein d'une autre collectivité.

Il est précisé que ce poste pourra être pourvu par la voie statutaire ou à défaut par la voie contractuelle.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-108 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° 2023-109 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER AUPRES DE LA METROPOLE TPM

PJ : convention de mise à disposition

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal que la présente convention a pour objet la mise à disposition d'un agent de maîtrise, pour une quotité de 60% en tant que responsable de la halle technique afin de gérer et encadrer les services des ateliers municipaux de l'antenne métropolitaine de Saint-Mandrier-sur-Mer.

Monsieur le maire précise que la mise à disposition prendra fin le 13 avril 2026.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-109 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° 2023-110 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DE LA RESERVATION COMMUNALE AU SEIN DU PARC DE L'ORGANISME VAR HABITAT

PJ : convention relative à la gestion de la réservation communale

Monsieur le maire précise que la loi Elan modifie les modalités de gestion des réservations de logements sociaux. Elle généralise la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

En effet, les évolutions des caractéristiques du parc social, le profil des demandeurs, les obligations en matière de logement en faveur des publics prioritaires et les objectifs de mixité sociale évoluant, la gestion en stock est apparue comme un facteur de rigidité pour la gestion de ce parc social.

Les objectifs ainsi visés par la mise en œuvre de la gestion en flux portent sur les points suivants :

- apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social,
- optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée en facilitant la mobilité résidentielle et en favorisant la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement du territoire.

Ainsi, la présente convention vise à fixer des principes conjoints auxquels les parties prenantes pourront se référer pour la mise en œuvre des droits de réservation dudit réservataire.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-110 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° 2023-111 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS URBANISME ET TRAVAUX / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'à la suite de la démission de Mme MONTAGNY de la commission urbanisme et aménagement du territoire / urbanisme, il est proposé de désigner M. CALMET Pierre comme nouveau membre de ces deux commissions.

Aucune remarque.

La délibération n° 2023-111 est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° 2023-112 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Monsieur informe l'Assemblée que Mme RASTOUIL Angélique a fait valoir sa démission auprès de la Commune.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, cette démission entraîne la nomination du conseiller municipal suivant de liste immédiatement après le dernier élu.

Monsieur le maire installe Mme BOURLARD Mathilde comme nouvelle conseillère municipale.

Ainsi, Monsieur le Maire expose la nouvelle composition du Conseil municipal, à savoir :

Monsieur VINCENT Gilles – Madame ESPOSITO Annie – Monsieur MARIN Michel – Madame DEFAUX Catherine - Monsieur TOULOUSE Christian – Madame VIENOT Véronique – Monsieur BLANC Romain – Madame DEMIERRE Colette – Monsieur VINCENT Romain – Monsieur CHAMBELLAND Michel – Madame PICHARD Laure – Madame BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – Monsieur QUENET Xavier – Madame MATHIVET Séverine – Monsieur DEDONS Fabrice – Madame LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – Monsieur FONTANA Alain – Monsieur CAILLEAUX Rémi – Madame ARGENTO Katia – Madame ASNARD Marjorie – Madame SAUQUET Adeline – Monsieur FRANCESCHINI Damien – Monsieur CLAVE Denis – Monsieur DEZERAUD Philippe – Monsieur LE PEN Jean-Ronan – Madame MONTAGNY Nolwenn – Monsieur CALMET Pierre – Monsieur SAUVAT Sébastien – Madame BOURLARD Mathilde.

Aucune remarque.

La séance du Conseil municipal du 28 septembre 2023 est levée à 19h00.

M. Le Pen : Habituellement, à la fin du conseil municipal, vous nous informez des décisions municipales que vous avez prises ces derniers mois. Nous sommes surpris que nous n'ayons pas été informés de la décision que vous avez prise de demander le retrait du permis de construire de Fliche Bergis, la réhabilitation, alors que dans la décision, vous dites que vous informerez au plus tôt tous les membres du conseil municipal. Donc, est-ce que vous pouvez juste nous informer de cette décision, et quel a été le motif de cette décision.

M. Le maire : Ça tombe bien car je vais vous en informer.

M. Le Pen : Ah, merci.

M. le maire : je précise que je ne suis pas obligé de le faire car je dois informer le conseil municipal des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que vous m'avez consenties, ce qui n'est pas le cas du permis. Alors, moi, je ne vais pas le faire de cette façon. Je vais le faire par rapport à un communiqué de presse du 18 septembre 2023 que vous avez publié sur votre blog. Alors, vous écrivez : « à Saint-Mandrier, le projet phare de la mairie prend l'eau de toutes parts ». Alors, rassurez-vous, notre projet ne prend pas l'eau, au contraire, il se conforte. Et je vais vous expliquer. Selon vous, j'ai retiré en catimini le permis de construire que j'avais déposé pour la réhabilitation de la propriété Fliche. Je suis désolé, je ne l'ai pas retiré en catimini mais en général, quelqu'un qui dépose un permis a le droit de le retirer et de demander à la commune de retirer le permis, ce que j'ai fait. Donc, je ne vois pas pourquoi je l'ai retiré en catimini. Vous écrivez que nous avons laissé à l'abandon ce domaine. Au contraire, mais je vous excuse car vous n'étiez pas encore sur la commune, vous habitiez encore à Paris. Je vous précise que lorsque nous avons appris que les héritiers, qui étaient au nombre de treize, des cousins ou neveux, ou les deux, je ne me souviens pas, ont décidé de lancer une adjudication pour demander au tribunal de faire une adjudication judiciaire, j'ai tout de suite demandé, et vu avec la préfecture, pour faire une zone d'aménagement différé. Alors, vous ne savez peut-être pas ce que c'est, parce que vous êtes un nouveau conseiller municipal, une zone d'aménagement différé est une zone dans laquelle on définit ce qu'on va faire. Et, à l'époque, nous avions défini avec la préfecture que nous voulions faire un centre aéré, un conservatoire de musique et la préfecture nous avait imposés de rajouter neuf logements sociaux. Cette zone d'aménagement différé a été soumise à la concertation. Je note que, déjà à l'époque, l'APE avait émis un avis défavorable à cette zone d'aménagement différé. Puis, il y a eu l'adjudication. Je rappelle que, puisqu'il y a eu des échanges de courriers, que j'ai précieusement gardés, j'ai écrit au notaire en lui disant que le terrain qu'il avait mis en adjudication n'était pas constructible, alors que dans ses documents d'urbanisme, il avait écrit que ces terrains (... vous ne m'écoutez pas M. Le Pen... Ah, vous m'enregistrez, c'est mieux... sinon, il y a M. Coiffier qui le fait...) et donc, on s'est retrouvé devant une problématique où un notaire a refusé de modifier ce qu'il avait mis en adjudication. Moralité, il y a des entreprises, des aménageurs qui ont acheté le terrain en pensant qu'il était aménageable. Donc, il y a eu une adjudication, je crois que c'était 980 000 €. Ils sont venus pour voir et quand je leur ai appris qu'il y avait une décision de justice et qu'ils ne pourraient pas construire sur le terrain, je me souviens que le directeur de cette société m'avait dit on va mettre le notaire au tribunal. Sauf, qu'entre-temps, dans ce genre d'adjudication, on peut surenchérir de dix pour cent. Et donc, Pierre Cardin, couturier bien connu, a surenchéri de dix pour cent, et il était à peu près à un million soixante mille. Et donc, quand j'ai appris que l'adjudication était terminée, j'ai demandé à l'EPFR de préempter sur l'adjudication. A ce moment-là, M. Pierre Cardin m'a téléphoné, et je l'ai très mal pris, il m'a appelé « mon petit ». Quand je lui ai dit, vous ne pourrez pas construire, il m'a répondu j'ai le bras assez long pour faire modifier et je lui ai dit, nous on s'y opposera toujours sauf si vous voulez faire un aménagement comme vous avez fait dans les Alpes-Maritimes, où il a réhabilité une maison qu'il a dédié à la culture. Il m'a dit, non, je veux construire, bon... Donc, on a fait préempter par l'EPFR. Quand on a fait préempter, nous avons racheté, dans un premier temps, les deux vieilles bâtisses. Dans un deuxième temps, nous avons racheté la bâtisse qui était conjointe aux deux maisons de maître et nous avons demandé au conservatoire du littoral de racheter toute la partie qui n'était pas bâtie. On est donc devenu propriétaire d'une grande partie de la propriété et la partie non bâtie c'était le conservatoire. Restait à l'EPFR que le bâtiment de gardien qui fait 350 m² et qui se trouve à côté de la bâtisse. A ce moment-là l'APE a dit sur Facebook que c'était scandaleux, que l'on rachetait trop cher ce bâtiment qu'il ne valait

que 100 000 €, sauf que je rappelle que lorsqu'on rachète un bâtiment on doit avoir l'avis des services de France Domains qui eux avaient estimé la valeur du domaine à 1 040 000 €. Donc, encore une fois l'APE a tenté de nous qualifier de mauvais acheteur. Alors, encore une fois, je vous excuse, vous n'étiez toujours pas arrivé suer la commune. Alors, ensuite, vous nous accusez de manque de clarté et d'errements budgétaires. Alors, manque de clarté, il me semble M. Le Pen, et là vous étiez là, que j'ai présenté le projet en conseil municipal. Vous dites même dans votre article que vous avez donné un avis favorable. Comment pouvez-vous dire qu'il y a eu manque de clarté alors qu'on est venu devant le conseil municipal à deux reprises pour vous expliquer le projet. Il y a eu ensuite quatre réunions publiques et deux articles dans le Mandréen. Et vous appelez cela un manque de clarté. Vous dites aussi que nous avons eu des errements budgétaires. Je rappelle que, chaque fois que nous faisons des ajustements budgétaires, madame la première adjointe vient et vous explique, c'est ce que l'on appelle des AP/CP, on réajuste en fonction de ce que l'on connaît. Et donc, on vient devant le conseil municipal. Et vous étiez bien informé, la preuve, vous n'avez pas voté ni le budget initial, ni les ajustements. Donc, quand vous écrivez cela, vous mentez. D'ailleurs, il y a des comptes rendus de conseils municipaux dans lesquels vous êtes intervenu, ainsi que M. Dezeraud. Vous nous dites après que la loi littoral nous impose de réhabiliter un bâtiment sans extension de sa surface initiale. Eh bien, vous ne connaissez pas le règlement et comme vous ne le connaissez pas, je vais vous le lire. Dans le règlement du PLU, il est dit, pour cette zone-là, la réfection des bâtiments existants est autorisée ainsi que l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques, culturelles, artistiques, récréatives, donc je pense que c'est le cas. Et l'extension limitée, en général, la jurisprudence indique que c'est 50 m². Alors, vous ne connaissez pas non plus le projet et vous ne connaissez pas non plus le domaine. Il se trouve que dans ce domaine, il y a deux familles. La première famille, c'est la famille Rolland. M. Rolland était un armateur de la Seyne-sur-Mer qui avait d'ailleurs, dans un premier temps, construit un cabanon qui a fait l'objet d'un très joli tableau et ce cabanon était au quartier du palmier et pourquoi cela s'appelle la Palmier... (Ca ne vous intéresse pas M. Coiffier, vous pouvez sortir)... il s'appelle le palmier car tout simplement, à côté de ce cabanon, il y avait un palmier. J'en profite puisque vous ne connaissez pas la commune, M. Le Pen, pour vous expliquer tout cela. M. Rolland a ensuite acquis une partie de la propriété Fliche et il y a construit sa demeure familiale. C'est la partie la plus ancienne de la propriété Fliche. Puis, M. Rolland a eu des enfants, ils se sont mariés, donc la famille Fliche, et la famille Fliche a donc construit la deuxième maison de maître qui se trouve à côté. Et, ils ont pris un métayer, lequel métayer a planté de la vigne et il y a donc eu la maison du métayer qui était à côté. Mais, revenons à notre projet. Notre projet est prévu sur les deux maisons de maître et sur les dépendances qui sont à côté. Or, quand vous regardez les plans de ce qui est déjà construit, vous vous apercevez qu'il y a un rez-de-chaussée, un étage, et vous vous apercevez que, sur une partie de ces maisons, il y a un deuxième étage. Vous vous apercevez aussi que, tout autour de la maison, il y a un parvis et, comme ce parvis fait plus de 60 cm de hauteur, c'est compté comme une surface constructible. Et quand vous faites le calcul de la surface de ce qui existe, c'est exactement 1041 m². Et quand vous regardez les extensions que nous faisons, et qui n'étaient pas sur une surface construite, c'est très simplement 37 m². Vous allez me dire, mais comment on fait. Eh bien, très simplement, je rappelle que notre projet ne fait pas deux étages mais un seul. Cela veut dire que le dernier étage servait notamment à l'école de musique pour faire un auditorium, et on avait d'ailleurs décidé de garder les poutres pour faire cet auditorium. Donc, ce dernier étage, il fait 279 m². Donc quand vous enlevez ces 279 m² et que vous regardez les plans de notre construction, on augmentait simplement de 37 m², donc inférieurs aux 50 m². Après, vous nous accusez d'avoir dépensé 324 000 €, en disant que l'on a dépensé l'argent des contribuables, objet des impôts etc. Il faut que vous sachiez M. Le Pen, et là vous n'êtes pas excusable, parce qu'on l'a passée devant le conseil, il y a une convention entre TPM et la commune. Tout simplement, TPM prenait en charge 40 % des frais de la construction et des études. Donc, aujourd'hui, ce n'est pas 324 000 € que l'on a dépensés mais 324 000 € moins 129 000 € et deuxièmement ce sont des études. Or, ces études vont nous servir car, je vous l'annonce M. Le Pen, nous allons redéposer un nouveau permis de construire. (S'adressant à M. Clave : je n'ai pas fini, je vois que vous allumez votre micro. Je me réjouis de vous revoir, cela signifie que vous allez mieux.).

M. Clave : vous nous racontez une histoire fabuleuse, mais on ne sait toujours pas pourquoi vous avez retiré le permis.

M. Le maire : si vous me laissez aller jusqu'à la fin.

M. Clave : non, mais là on perd le fil...

M. Le maire : ah bon, vous demanderez à M ; Coiffier, il m'enregistre. Alors, pourquoi j'ai retiré le permis. J'ai retiré le permis car suite au recours de l'APE, sur le PLU, dans cette zone, nous sommes revenus au Règlement National d'Urbanisme. Quand on casse un PLU, normalement, on revient au document d'avant. Mais le document d'avant, c'était déjà un PLU qui avait déjà été attaqué par l'APE et donc on ne peut pas revenir au POS qui était encore le document d'avant puisque le POS avait déjà été attaqué par l'APE. C'est du harcèlement quelque part mais bon, c'est comme ça. Et on est donc revenu au RNU. Et au RNU, quand certains permis de construire sont déposés dans le cadre du RNU, ils doivent avoir l'avis conforme du préfet. Alors, vous prenez deux juristes, vous leur posez la question, ils sont jamais d'accord. Mais, moi, j'ai demandé à la préfecture et à trois juristes, pas plus tard que cet après-midi qui m'ont confirmé que... (M. Le Pen il n'écoute pas, après il va dire je n'étais pas là)... il y avait un risque juridique et donc, j'ai décidé de retirer le permis. Alors, c'est quand même paradoxal, vous me demandez de ne pas retirer le permis alors qu'au moment où on vous a présenté le projet, vous avez donné un avis favorable mais en indiquant que ce projet risquait d'être illégal et donc, très simplement, je ne fais que sécuriser la commune. Mais, maintenant, je vais vous poser une question M. Le Pen, vous m'avez demandé d'annuler ma décision de demande de retrait du permis, et bien chiche. Je vous propose de retirer cette décision quand vos petits amis de l'APE retireront leur recours.

M. Dezeraud Merci beaucoup M. Le maire pour ce cour d'histoire, d'urbanisme, de mathématiques (inaudible). Vous noyez le poisson, je sais que vous aimez aussi la bouillabaisse. Alors, ce soir, on a assisté, à mon avis, à une très mauvaise bouillabaisse. Parce que là franchement, les cours d'histoire, c'est bien mais c'est pratique, je dirais, pour diluer le fond du problème. Ce que l'on vous reproche en fait, et vous le savez très bien, c'est d'avoir décidé, alors que là aussi vous mettez deux juristes, ils ne sont pas forcément d'accord, à notre avis, le conseil municipal ne vous a pas délégué l'autorisation de pouvoir retirer cette demande d'autorisation d'urbanisme.

M. Le maire : ça, c'est vous qui le dites. Je m'excuse, vous êtes juriste ?

M. Dezeraud : je suis juriste. Ça se discute. En retirant une demande de permis de construire qui était accordé, non pas à vous mais à la commune, vous privez la commune de l'expression d'un droit. Et, à notre sens, c'est plutôt au conseil municipal de vous autoriser à déposer cette demande.

M. Le maire : eh bien, attaquez-moi au tribunal.

M. Dezeraud : nous vous avons écrit M. le maire, nous avons fait un recours gracieux, nous attendons votre réponse et, selon cette réponse, effectivement, nous n'excluons pas de pouvoir déposer un recours.

M. le maire : eh bien, déposez un recours. Il n'empêche M. Dezeraud que vous n'enlèverez pas dans l'esprit de nombreux Mandréens que votre collusion avec l'APE...

M. Dezeraud : M. le maire, je vous arrête tout de suite sur le terme collusion.

M. le maire : oui, je le dis collusion.

M. Dezeraud : vous semblez oublier un courrier que le procureur vous a adressé. Ce terme-là est une infraction.

M. le maire : Eh bien attaquez-moi au tribunal.

M. Dezeraud : Je vous ai attaqué au tribunal et le procureur vous a écrit, reconnaissant que par ces termes-là, vous aviez commis une infraction.

M. le maire : jamais aucun procureur ne m'a écrit pour me dire que j'avais...

M. Dezeraud : Alors, vous traitez le procureur de menteur et je peux exhiber la lettre par laquelle il reconnaît que vous avez commis une infraction et il vous a écrit pour vous signifier une sanction administrative.

M. le maire : je vous réponds. Vous venez de dire que j'ai traité le procureur de menteur, c'est faux. Vous venez de le démontrer. Je dis simplement que je n'ai jamais reçu de courrier. Monsieur Priol, on a reçu un courrier du procureur ? (réponse inaudible). Eh bien voilà.

M. Dezeraud : ce sont des circonvolutions. Ce n'est pas le fond du sujet.

M. le maire : je répète connivence puisque vous ne voulez pas admettre collusion avec l'APE, dont certains des membres, un ici présent, étaient sur votre liste est flagrant et les Mandréens l'ont bien compris. Vous démontrez votre souhait de ne pas voir un centre aéré et un conservatoire de musique...

M. Dezeraud : c'est faux, archi-faux.

M. le maire : ... et là, vous, privez les petits Mandréens...

M. Dezeraud : n'importe quoi.

M. le maire : ...vous voulez faire du juridisme et de la politique. Continuez et dans quelque temps, c'est dans deux ans 1/2, la population jugera. Elle a déjà jugé, par plusieurs fois la population elle a déjà jugé.

M. Dezeraud : écoutez, nous n'avons jamais été contre. Au contraire, nous l'avons exprimé, nous sommes tout à fait favorables à la réhabilitation de Fliche Bergis pour en faire un centre aéré et un conservatoire de musique. Nous l'avons toujours clairement exprimé. Nous sommes favorables à ce projet. Par contre, ce que l'on reproche, c'est le manque de transparence. Pourquoi, au cœur de l'été, 19 juillet, vous prenez cette décision, sans informer personne alors que même dans cette décision, vous voyez, on va informer les conseillers municipaux. Si M. le Pen ne posait pas la question ce soir, nous n'étions pas informés.

M. le maire : et pourquoi vous dites ça ?

M. Dezeraud : car vous ne nous avez pas informés avant.

M. le maire : et alors ?

M. Dezeraud : il a fallu que l'on dépose un recours, que l'on fasse un communiqué pour vous provoquer un petit peu, pour connaître la nécessité. Alors, depuis 2022, vous avez dit : ce projet est parfaitement légal, on est droit dans nos bottes. Visiblement, vous ne l'étiez pas tant que ça car, au cœur de l'été, en catimini, vous êtes obligé de le retirer sans expliquer pourquoi.

M. le maire : je vous ai expliqué mais vous ne voulez pas comprendre, débouchez-vous les oreilles...

M. Dezeraud : arrêtez de dire qu'on est pas capable...

M. le maire : puisque vous vous dites juriste, vous deviez entendre ce que je viens de dire.

M. Dezeraud : j'entends les arguments juridiques mais pas les arguties...

M. le maire : j'ai retiré le permis car, après avoir demandé un avis à la préfecture et à deux juristes, dont encore un aujourd'hui, j'ai estimé qu'il y aurait un risque... et c'est ce que vous voulez, et on l'a très bien compris. Vous vouliez qu'on attende deux ans, et c'est clair le juge aurait dit il faut annuler le permis car vous n'avez pas eu l'avis conforme du préfet. Et donc, le 19 juillet, après avoir recueilli l'avis de la préfecture, j'ai décidé de retirer le permis. ET je vais redéposer un permis qui sera déposé en préfecture, pour recueillir l'avis conforme, et on aura un projet qui se retrouvera plus conforté d'un point de vue légalité. Et là, c'est incompréhensible car, alors que je vous dis que j'essaie de conforter la commune, vous devriez même me féliciter. Au contraire, vous me dites, mais non, il ne faut pas retirer le permis. On l'a bien compris, vous êtes de connivence avec l'APE sur tout un tas de sujets. Le président de l'APE, et le secrétaire ou le trésorier, je ne sais plus, se sont présentés sur votre liste. Alors, arrêtez de nous prendre pour des billes, on n'est pas des billes.

M. Dezeraud : Il y a un petit truc que je ne comprends pas bien. Vous dites que vous avez sollicité l'avis de la préfecture cet après-midi pour une décision prise le 19 juillet.

M. le maire : non, je vous dis débouchez-vous les oreilles.

M. Dezeraud : arrêtez d'être insultant et trivial. C'est insensé ça, respectez un peu le conseil municipal, respectez les administrés de Saint-Mandrier.

M. le maire : mais attendez, s'il y en a qui ne les respectent pas, c'est vous. Quand vous déclarez que la municipalité a laissé (les sites) à l'abandon, qui ment ? C'est vous qui mentez.

M. Dezeraud : mais pourquoi toujours le terme de mensonge.

M. le maire : mais parce que c'est le cas.

M. Dezeraud : vous n'avez que ce mot, mensonge, mensonge.

M. le maire : vous êtes arrivés d'un coup et vous avez estimé qu'on a laissé la propriété à l'abandon, ce n'est pas vrai. On s'est battu pour la récupérer, nous, contre l'avis de l'APE.

M. Dezeraud : mais arrêtez, l'APE ce n'est pas nous. Nous, on est La Vague.

M. le maire : j'ai une belle photo que l'on garde très précieusement...

M. Dezeraud : on a le droit d'avoir des amis.

M. le maire : une photo où il y a le président de l'APE qui vous a pris en photo, M. Le Pen et vous, en écrivant les représentants de l'APE sont là pour faire le ramassage des déchets. Je la garde cette photo, elle est très précieuse.

M. Dezeraud : est-ce que vous pouvez prouver que je suis membre de l'APE ? Suis-je membre de l'APE ?

M. le maire : moi, j'ai été membre pendant douze ans.

M. Dezeraud : moi, je n'en suis pas membre.

M. le maire : jusqu'à ce qu'il y ait des dérivés. Et voilà, et on a très bien compris et je ne parle pas que de vous. Je parle de votre liste. Ecrire, et vous l'avez tous signés ce communiqué de presse, que l'on a laissé la propriété à l'abandon...

M. Le Pen : c'est une ruine aujourd'hui monsieur le maire.

M. le maire : et c'est nous qui l'avons laissé à l'abandon ?

M. Le Pen : et c'est une ruine aujourd'hui.

M. le maire : vous êtes un menteur monsieur Le Pen, vous êtes un menteur.

M. Le Pen : et c'est une ruine aujourd'hui.

M. le maire : et à qui la faute ?

M. Le Pen : pas à nous.

M. le maire : mais pas à nous non plus. Par contre, nous on a tout fait pour le récupérer. Malgré l'avis de l'APE qui s'est prononcée contre et qui a écrit dans son journal que nous n'aurions jamais dû acheter à ce prix-là la propriété car elle ne valait pas plus de 100 000 €. C'est à se rouler par terre. Nous, on a fait le nécessaire, parce qu'on est des élus responsables. Alors, ne nous accusez pas de choses qu'on pas

commises, d'errements budgétaires, alors qu'on en parle ici, de manque de clarté, alors qu'on vous a présenté le projet. Vous avez une architecte, est-ce qu'elle a regardé les plans et essayé de déterminer si on avait dépassé les 50 m² ? Je suis sûr que, même vous, vous n'avez pas ouvert les plans.

M. Le Pen (une partie inaudible) ... il n'est pas légal.

M. le maire : je vous ai expliqué que compte tenu que la zone qui concerne le projet est tombée au moment de la décision du tribunal administratif sur le PLU, on est passé en RNU et qu'en RNU certains permis doivent avoir l'avis conforme. Comme je ne suis pas sûr que le permis que l'on a déposé doit avoir un avis conforme, je fais ce que je dois faire en tant que maire, je prends l'avis de la préfecture et je prends l'avis de deux juristes.

M. Le Pen : reconnaissez, il n'est pas légal.

M. le maire : il y a un risque. Arrêtez, mais ce n'est pas vous qui allez décider. Vous n'êtes pas le juge. Pour savoir s'il est illégal, il faut aller au tribunal, d'accord ? Et je n'ai pas envie d'attendre deux ans et que le tribunal dise que le permis est illégal. Parce que, ni vous, ni M. Dezerand ne peut le dire. Et moi, je n'ai pas envie de prendre le risque d'avoir perdu deux ans. Donc, on refait un permis qui aura moins de risque d'illégalité. Ça, c'est ma responsabilité mais ce qui est incompréhensible c'est que vous nous avez reproché, au moment où on vous a présenté le projet, (d'abord malgré ce que vous avez écrit dans le communiqué vous n'aviez pas dit que vous étiez favorable au projet, on a repris le compte rendu, les écrits restent.)

M. Dezerand : j'ai dit que j'étais favorable, on avait évoqué le risque juridique et les incertitudes financières, parce que, quand même le budget a drôlement évolué depuis le début.

Mme Esposito : c'est fait pour cela les AP/CP. Vous nous accusez de dérive financière (inaudible). On ne le laisse pas tomber en ruine. Plus on va attendre, plus ça va tomber en ruine. Mais cela, ce n'est pas de notre fait et les gens l'ont très bien compris.

M. Clave : moi, je voudrais faire une remarque dans la conduite du projet. Quand on conduit un projet, normalement on fait une étude préalable, une étude de faisabilité et on évalue les risques juridiques et financiers. Et normalement, une commune est entourée, d'abord d'agence d'urbanisme et de juristes. Or, il semble que la prise en compte du risque ait été sous-évaluée car maintenant on en arrive à retirer le permis pour être sûr de pas se faire retoquer. Tout cela quatre ans après.

M. le maire : je vous dis, vous devriez me féliciter.

M. Clave : Moi, je trouve que pour un projet... enfin, j'ai conduit beaucoup de projets dans ma vie, l'évaluation du risque, c'est quand même fondamental. Là, on s'aperçoit que l'on s'aplatit.

M. le maire : absolument pas car je rappelle, qu'entre-temps, il y a eu une décision de justice sur le PLU et qui a annulé le zonage, lequel zonage était en U, et on passe au RNU et je vous précise qu'en RNU, certains permis doivent avoir un avis conforme du préfet. Très simplement, j'ai demandé l'avis de la préfecture, où je siège à la commission des sites, les avis de deux juristes, et encore aujourd'hui l'avis d'un juriste très compétent en urbanisme, ce qui m'a conforté dans ma décision de retirer le permis. Ce juriste m'a précisé, il y a un risque important pour que dans deux ans le permis soit retoqué. On va attendre deux ans ? Qu'est-ce que vous cherchez ? Je vais vous dire ce que vous cherchez. Que le permis dans deux ans soit annulé, que l'APE crie victoire et dans deux ans, ce sera bientôt les élections. Vous nous prenez pour des billes mais on n'est pas des billes.

M. Dezerand : ce n'est pas compliqué, vous avez écrit compte tenu de la nécessité de retirer le permis. Qu'est-ce qui vous empêchait sur cette décision d'expliquer cette nécessité.

M. le maire : je le fais.

M. Dezerand : oui, mais tardivement.

M. Le Pen : deux mois plus tard.

M. Dezeraud : on aurait aimé... et on a eu un conseil municipal le 24 juillet, qu'est-ce qui empêchait 5 jours après avoir signé cette demande de retrait du permis de construire, de nous expliquer à nous, conseillers municipaux, pourquoi vous aviez fait cette démarche. C'est cela que l'on vous reproche. Ensuite, sur les connivences, ce n'est pas l'APE. Enfin, l'APE, elle a sa vie, nous on a la nôtre.

M. le maire : non, ne nous prenez pas pour des billes.

M. Dezeraud : attendez, on ne vous prend pas pour des billes. Je ne suis pas membre de l'APE et je ne parle pas au nom de l'APE. L'APE a sa vie, elle a ses arguments, je ne partage pas toujours ce que fait l'APE. Il y a d'autres aspects avec lesquels je suis tout à fait en phase. Je ne parle pas au nom de l'APE et je ne soutiens pas ce qu'ils font, enfin ce qu'ils font, ce n'est pas cela le propos. Je parle, peut-être pas au nom de mes camarades, mais en mon nom personnel, en tant que conseiller municipal. Ce que je vous reproche, c'est le manque de transparence, le manque d'information.

M. le maire : la transparence, vous ne pouvez pas le dire.

M. Dezeraud : à partir du moment où vous n'expliquez pas quelle est la nécessité, c'est un manque de transparence.

M. le maire : les errements budgétaires, le manque de clarté, alors que chaque fois que je le peux, je viens devant le conseil et je vous explique car derrière, je vais aussi vous parler de la maison de santé, puisqu'on est dans le manque de transparence et autre. Arrêtez, ce n'est pas vrai. On vient, on vous explique, mais vous ne voulez pas entendre. Ce que je peux comprendre car vous n'avez pas envie, c'est tout.

M. Le Pen : Monsieur le maire, vous n'avez pas voulu entendre nos mises en garde sur la légalité du projet. On vous a mis en garde depuis le début en vous disant, attention, nous voyons bien que ce que vous nous proposez c'est un gros projet et donc, les Mandréens l'attendent, vous faites des promesses et à moment donné on est sur une zone sensible et on sait que la loi va s'appliquer à un moment ou à un autre, et donc à moment donné, faisons les choses dans les règles et ne déposons pas cinq permis de construire. Ça sert à quoi ?

M. le maire : entre nous, vous êtes en train de vous suicider là car vous êtes en train de me dire que vous nous avez alertés sur la légalité etc. et là aujourd'hui vous me demandez de remettre le permis.

M. Le Pen : non, on ne vous demande pas de remettre le permis, on vous demande de la transparence.

M. le maire : La transparence, on l'a toujours eue. On est venu devant le conseil par deux fois. Les décisions budgétaires, on vous les a données, vous ne les avez jamais votées, vous n'avez jamais voté le budget pour Fliche et vous n'avez pas voté les décisions modificatives dans le cadre de l'AP/CP. Vous n'en voulez pas de ce projet.

M. Le Pen : ce n'est pas que l'on n'en veut pas. On n'en veut pas comme ça.

M. le maire : vous n'en voulez pas. Vous êtes de connivence avec vos colistiers de l'APE. On a très bien compris.

M. Romain Vincent : Alors, mes chers collègues, quand j'ai lu le communiqué que vous avez envoyé, je me suis d'abord demandé si c'était une blague, j'ai même failli tomber de ma chaise, et je ne sais toujours pas aujourd'hui, s'il faut en rire ou en pleurer. Alors, comme vous voulez faire de la politique politicienne, alors je vais vous en donner. Vous allez nous expliquer que vous faites un recours gracieux pour que revienne un permis que vos amis colistiers de la Vague Mandréenne ont demandé à retirer, ont attaqué en justice. Puisque les membres du bureau de l'APE font toujours partie de la Vague mandréenne, ils étaient présents avec vous lors des dernières élections. On ne va pas citer les noms. Alors, vous vous êtes pour, eux ils sont contre, tout va bien. Comme cela, quand ça vous arrange, vous balancez la balle d'un côté ou de l'autre et vous profitez de tout ça et là vous vous réveillez. Effectivement, une association de parents d'élèves est montée au créneau et vous dites « aie », il y a des gens qui ne vont pas comprendre pourquoi

on est contre, donc on va dire plutôt qu'on est pour, comme cela ça passera mieux mais nos copains, ils seront toujours contre. Comme cela, il y aura toujours du bon de chaque côté. Alors que vous vouliez défendre des constructions d'immeubles, que vous ayez des visions différentes des nôtres, en termes de politique, ça il n'y a pas de problème. Là, vous attaquez un équipement public, un équipement public qui va servir à nos administrés, ça c'est autre chose. Par vos manœuvres, vous allez contre l'intérêt général, contre l'intérêt de nos administrés et pire contre l'intérêt de nos enfants, puisque vous allez priver des générations de profiter d'un équipement dont ils ont vraiment besoin. Alors, pas d'inquiétude, vous allez gagner un peu de temps mais nous mettrons toute notre énergie pour faire aboutir ce projet et ce projet aboutira dans le cadre de notre équipe. La politique, mes chers collègues, ce n'est pas toujours être contre tout, notamment quand on est dans l'opposition. Je vous sais plus à l'aise, derrière un bureau, plume à la main mais la politique ce n'est pas ça. M. Le Pen, membre de la commission Culture et Festivités, combien de participations aux manifestations festives depuis trois ans ? Je ne pense pas beaucoup, je dirais proche de zéro. La politique, mes chers collègues, c'est sortir dans la rue, au contact des administrés, les écouter, les aider quand ils en ont besoin, et faire en sorte que la vie soit plus agréable pour eux, au quotidien. Alors, j'attends, avec impatience, que l'on parle du projet de maison de santé puisque, finalement, est-ce qu'ils vont nous refaire le même coup ? Les gens contre et les gens pour. Vous criez haut et fort que nous sommes pour la maison de la santé, nous pendant ce temps, on travaille, on fait des propositions dans l'intérêt des Mandréens. Même si je conçois que cela vous gêne, que les projets sortent de notre équipe, depuis plus de vingt ans, ne vous en déplaît, notre manière de faire, être à l'écoute des Mandréens et avancer. Voilà, maintenant, je n'ai pas de conseils à vous donner. J'ai été membre de l'opposition par le passé et j'avais grand plaisir à voter des projets qui étaient dans l'intérêt général, parce que je pensais que c'était dans l'intérêt des habitants. Et ce serait bien qu'un jour, vous puissiez soutenir, tous, un projet qui nous paraît essentiel pour la commune. Je vous remercie.

M. Clave : moi, je trouve que vous êtes mal placé pour donner des leçons. Compte tenu que finalement, vous faites du vagabondage électoral. Avant, c'était les gens de la Seyne que vous défendiez et maintenant c'est Saint-Mandrier, oui c'est bien mais quand même je veux dire, c'est un peu rigolo votre affaire.

M. Romain Vincent : rigolez, si ça vous fait rire.

M. Clave : moi je dis c'est du vagabondage électoral et là c'est vraiment de la politique de bas niveau.

M. Romain Vincent : bien sûr et vous pouvez continuer à faire, comme vous l'avez fait par le passé, traiter les Mandréens de gueux et dire que je suis le dauphin qui n'est bon qu'à servir les apéros aux gueux du village. Les Mandréens apprécieront.

(Interventions pour partie inaudibles car hors micro)

M. Calmet : on a droit à une réponse sur ces accusations.

M. Romain Vincent : je n'ai pas dit que c'est vous.

S'adressant à M. Calmet : vous vous sentez visé ?

M. Calmet : vous affirmez des choses. C'est bien d'affirmer des choses. Vous apportez des preuves ? Des écrits.

M. Romain Vincent : on les a les écrits.

M. Calmet : eh bien, produisez les. On attend.

M. Romain Vincent : on va les retrouver.

M. Calmet : retrouvez les avant d'affirmer des choses, s'il vous plaît.

M. Romain Vincent : j'ai affirmé quoi alors, dites-moi.

M. Calmet : vous affirmez qu'on a dit des choses.

M. Romain Vincent : non, j'ai dit vous, des membres de votre équipe de la vague Mandréenne, ont écrit...

M. Calmet : ah oui, les fameuses connivences...

M. le maire : pourquoi ce n'est pas le cas, Monsieur Calmet ?

M. Calmet : nous aussi, on a des photos de vous en très mauvaise compagnie et pourtant on n'en parle pas.

M. Romain Vincent : ah, vous avez des photos de moi en mauvaise compagnie. Il faudra me le dire alors, il faudra que je change de fréquentation.

M. le maire : je voudrais vous répondre (à M. Clave). On est en république, non ? Pas bananière, on est en République. Je pense que l'on peut très bien aller se présenter où on veut et la preuve vous parlez de vagabondage électoral et c'est assez marrant car votre tête de liste, lui, c'est un vagabondage total. Vous habitez où M. Le Pen ?

M. Le Pen : à Saint-Mandrier.

M. le maire : où ça ?

M. Le Pen : sur un bateau.

M. le maire : sur votre bateau. C'est très intéressant. Alors, je lisais l'autre jour une lettre de M. Calmet, votre colistier, président de l'APE, qui écrivait qu'on ne devrait plus jouter dans le port de Saint-Mandrier car les eaux ne sont pas bonnes. Premièrement, il n'y a pas d'analyses dans les eaux du port. Je crois que, l'ars a répondu. Ce n'est pas à moi de répondre. Mais, si les eaux du port aujourd'hui ne sont pas bonnes, c'est peut-être parce qu'il y a des gens qui vivent sur leurs bateaux et au lieu de dépoter leurs eaux usées aux endroits où ils devraient les dépoter et ils dépotent dans le port. Voilà.

M. Le Pen : mais, non, ne vous inquiétez pas, je ne dépose pas les eaux usées dans le port.

M. le maire : ah, mais je ne sais pas. Je n'en sais rien mais je vous invite à aller voir M. Calmet et à lui apporter la preuve que vous déposez bien aux endroits où il faut. Balayez devant votre porte. Alors, vous, vous êtes vraiment un grand vagabond. Vous avez été sauvé lors des dernières élections, vous n'avez pas pu prouver où vous habitez. Vous avez été sauvé par le gong puisque le préfet nous a écrit en disant que vingt-un jours avant les élections, on ne retire pas quelqu'un de la liste électorale. Mais, vous n'avez jamais apporté la preuve de l'endroit où vous habitez. Et moi, je sais pertinemment que vous n'habitez pas sur votre bateau, d'autant que ce n'est plus votre bateau, vous l'avez vendu.

M. Le Pen : et donc, vous connaissez la vie de tout le monde, beaucoup mieux qu'eux-mêmes. Est-ce que je peux juste vous répondre sur le fond du projet qui est la réhabilitation de Fliche Bergis. Vous essayez de caricaturer notre position, c'est-à-dire que vous dites en gros qu'on est contre le retrait du permis de construire, parce qu'on voudrait faire trainer les choses. Ce n'est pas du tout l'idée. L'idée c'est que, on le dit encore, vous prenez en catimini une décision municipale, sans la justifier, donc, nous, on ne comprend pas pourquoi un permis que vous avez déposé il n'y a même pas un an, aujourd'hui, vous décidez de le retirer. Comprenez que nous sommes un peu surpris et surtout qu'il y a un référé qui a empêché le début des travaux. Donc, il y a en effet peut-être un risque de légalité du projet dont on vous a alerté depuis le début, donc on vous le dit et encore une fois, on n'est pas contre le projet. On pense qu'il aurait pu être mené différemment. C'est tout ce qu'on vous dit, c'est que d'être obligé de retirer un permis que vous avez-vous-même déposé, cette situation est beaucoup plus ubuesque que de devoir demander l'annulation du retrait du permis. Car, se demander à soi-même de retirer un permis, pour nous, c'est ubuesque.

M. le maire : une personne qui dépose un permis peut demander le retrait de ce permis et puis, je vous redis encore une fois, et on ne va pas y passer la nuit, vous vous prenez les pieds dans le tapis car vous parlez d'illégalité et quand je prends la décision de retirer le permis pour éviter un risque d'illégalité, vous me demandez de remettre le permis.

M. Le Pen : non, on ne vous demande pas de remettre le permis. On vous demande de vous expliquer devant le conseil municipal et des Mandréens.

M. le maire : je me suis expliqué...

M. Le Pen : voilà qui est fait. Et demander au conseil municipal de voter ce retrait, ce serait la moindre des choses.

M. le maire : non, ce n'est pas le cas. Et, je vous ai fait une proposition, et je la répète : eh bien, chiche M. Le Pen, Je retirerai mon retrait du permis quand vos petits amis de l'APE retireront leur recours.

M. Le Pen : je n'ai aucun pouvoir sur les décisions d'une association.

M. le maire : monsieur Calmet, président de l'APE et monsieur Coiffier étaient sur votre liste.

M. Le Pen : Oui, mais ce n'est pas pour cela que je peux leur demander quoi que ce soit et que j'ai autorisé de leur demande quoi que ce soit.

M. le maire : arrêtez de nous prendre pour des billes. On n'est pas à Paris, ici. Ne nous prenez pas pour des billes. Bon, on va arrêter sur Fliche. Maison de santé.

Depuis des mois, on entend, la municipalité est contre le projet de maison de santé. Vous l'avez écrit, monsieur Guida, président de l'association des professionnels de santé l'a écrit. Que se passe-t-il ? Je n'ai jamais été invité par l'une ou l'autre des associations à participer à un débat public, ou non public, pour présenter les propositions de la municipalité. En 2020, j'ai reçu la secrétaire de l'association. Je lui ai expliqué que étant la plus petite commune du département, nous n'avions ni locaux, ni terrain à mettre à disposition. Par contre, il en existait dans le privé. Je rappelle : le vieux Spar, nous voulions l'acheter car dans notre programme, nous voulions créer une salle municipale supplémentaire. Nous avons pris contact avec le propriétaire qui nous a répondu qu'il ne vendait pas mais qu'il louait, 45 000 €/an. On a donc spécifié à la secrétaire qui n'a jamais appelé.

M. Le Pen : c'est faux.

M. le maire : vous n'en savez rien. Alors, comment s'appelle le propriétaire ?

M. Le Pen : je rappelle que dans le Mandréen en 2020, 2021, 2022, quand on a demandé à ce qu'il y ait une maison de santé, vous avez écrit plusieurs fois, la commune n'a pas besoin de maison de santé car on n'a pas de problème d'offre de soins. Et donc, de facto, vous êtes contre puisque vous avez écrit, on n'en a pas besoin. Nous, on a toujours dit, il faut une maison de santé car il y a un risque. C'est exactement la même chose que Fliche, vous ne savez pas gérer les risques. Vous ne savez pas les anticiper. Donc, à la fin, vous demandez un retrait du permis de construire que vous avez-vous-même déposé.

M. le Maire : vous, s vous savez gérer les risques, je me jette de la falaise du Marégau.

M. le Pen : en tous cas, je les anticipe mieux que vous car chaque fois, je vous dis qu'il y a un risque. Le risque pour la maison de santé, c'est que les médecins partent à la retraite et qu'ils ne soient pas remplacés. Je vous le dis depuis trois ans.

M. le maire : l'ars, on les a eus en visio et ils nous ont dit que nous n'étions pas un désert médical. Le désert médical est défini sur une zone qui comprend la zone de la Seyne. Mais quand même, je répète, car vous ne voulez pas que j'aille jusqu'au bout, Spar, il n'a pas été contacté. Deuxième local, celui de l'ancien garage (remey ??? voir orthographe). La personne n'a pas été contactée. La preuve, Maxime Roche, masseur-kinésithérapeute a acheté ce local. Il va en faire son habitation familiale et, en plus, il aura en rez-de-chaussée ses cabinets. Donc, c'était tout à fait possible. Et Maxime Roche m'a dit que dans le cadre de la maison de santé, il avait proposé d'acheter le local. Troisièmement, l'ancien cinéma, vous ne savez même pas où il est l'ancien cinéma, j'ai donné les coordonnées des deux frères qui m'ont dit qu'ils n'avaient pas été contactés. J'ai donné les coordonnées de M. Chourgnoz. La secrétaire m'a dit qu'il était hors de question d'avoir une maison de santé au Pin-Rolland. Et, j'ai enfin donné les coordonnées de M. Chourgnoz pour le terrain qui se trouve ici et là, je dois l'admettre, M. Chourgnoz a dit je ne suis pas

intéressé. C'est donc le seul lieu pour lequel on ait la preuve qu'il y a eu un contact et pour lequel c'est le propriétaire du terrain ou l'aménageur qui a refusé. En tous cas, je n'ai jamais été invité, je n'ai jamais pu m'exprimer sur la maison de santé. Donc, nous avons compris que les professionnels de santé, en tous cas certains, pas tous, voulaient travailler ensemble et pendant des mois on a attendu car on nous a expliqué que d'un côté, il y avait un mono-site, c'est-à-dire un site dans lequel tout le monde venait... je sais ça vous gonfle... parce que je raconte la vérité... un mono-site de 200 m² ou un multi-sites de 90 m² où chacun restait chez soi puis travaillait ensemble. On a mis huit mois pour avoir une décision entre le multi-sites ou le mono-site. Je comprends pourquoi, car parmi les professionnels de santé, il y en a qui n'étaient pas d'accord et qui ne sont toujours pas d'accord pour avoir un mono-site et ils préférèrent travailler chez eux. Et, c'est leur problème. A la fin, nous avons eu cette réunion avec la Région, avec l'ars etc., au passage moi, je me suis quand même renseigné. Il y a un médecin qui s'appelle monsieur Gardigli (vérifier l'orthographe), il a été invité, il était présent. Il a une maison de santé, c'est pas la commune qui l'a payée, c'est lui qui l'a payée. Il m'a expliqué comment il l'avait financée. Je suis allé à Six-Fours. La commune a vendu des locaux à des médecins, c'est bien une maison de santé privée. Je vous répète Six-Fours a vendu, la Seyne a vendu et d'ailleurs l'infirmier de Six-Fours, qui s'occupe de ça, me dit je suis d'accord avec vous, il faut du privé. Malgré tout, il se trouve qu'il y a un terrain qui se trouve avenue Marc Baron pour lequel un aménageur est venu me proposer de mettre en place une résidence senior. J'ai écouté et j'ai dit, oui pourquoi pas, car c'est une résidence senior qui permettra à des seniors de payer moins cher qu'une maison de retraite. Oui, pourquoi pas mais il n'y aura pas de permis s'il n'y a pas une maison de santé à l'intérieur et j'ai demandé une surface d'environ 200 m². Entre temps, la secrétaire de l'association des professionnels nous a envoyé des plans. J'ai donné des plans à l'aménageur, et l'aménageur a bâti un projet avec une maison de santé de 205 m². Alors, ce n'est pas exceptionnel puisque à la Garde il se passe la même chose, il y a une maison de santé qui fait 209 m², dont le loyer à l'année est de 55 000 €, et 25 professionnels fréquentent cette maison de santé. Pourquoi 25 ? Car ils ne travaillent pas tout le temps et c'est ouvert sept jours sur sept. Donc, ça m'a conforté sur l'idée qu'une maison de santé dans une résidence senior était une chose intéressante. C'est doublement intéressant car cette résidence senior doit faire venir des professionnels de santé pour ses résidents, et donc, tout le monde était content. Nous, on avait une maison de santé et la résidence senior avait des professionnels. Ça fait cinq mois, cela fait cinq mois que l'on dit, on a un projet. Ce projet est viable, il faut maintenant que les professionnels de santé fassent une SISA. C'est quoi une SISA, c'est une association de professionnels qui va gérer, et c'est la seule association qui peut le faire, la maison de santé. Nous avons donc une solution pour avoir une maison de santé à Saint-Mandrier et cela fait cinq mois qu'on attend que la SISA soit effective. C'est quoi une SISA, c'est une participation des professionnels de santé.

Intervention dans la salle : ils ne vous ont pas attendu.

M. le maire : ah, elle est faite, elle est faite depuis hier. Elle est faite depuis quand ? Alors, vous êtes encore un menteur M. Le Pen car M. Guida... vas-y, dis-le comme cela ce n'est pas moi qui vais le dire.

Mme Esposito : Au forum des associations, comme toutes les années, la mairie présente un stand mairie et dans ce stand info-mairie, nous avons abordé évidemment le sujet de la maison de santé. A cet effet, tout ce dont vient de parler le maire, nous l'avions présenté avec les plans et en parlant des propositions des aménageurs, lequel aménageur commence à se poser des questions. Car, nous, depuis on force, on leur dit il nous faut une maison de santé mais eux sont toujours dans l'attente du retour des professionnels de santé. J'ai donc échangé avec M. Guida et M. Guida m'a dit, le jour de la maison des associations, la SISA sera signée la semaine prochaine. Dont acte.

(Échanges inaudibles, hors micro)

M. le maire : pourquoi à chaque conseil municipal, vous avez votre nez qui s'allonge ? Vous venez de me dire, ils ne vous ont pas attendu pour créer la SISA. Mais la SISA, elle n'est pas créée. Donc, vous êtes un menteur, vous êtes un menteur, une nouvelle fois. Vous racontez des carambouilles. Nous les carambouilles de parisien, on en rigole M ; Le Pen.

Mme Esposito : si vous permettez, pour la maison de santé, en fait, on va avoir la même réflexion que l'on a pour Fliche. Les Mandréens attendent quoi, un centre aéré, on attend toujours, les Mandréens attendent quoi, une école de musique, on attend toujours, les Mandréens apparemment attendent une maison de santé, j'ai l'impression qu'on va attendre aussi. Alors, le pour, le contre, mais en attendant, ce sont toujours les Mandréens qui attendent. (Intervention inaudible). J'ai pas dit cela M. Le Pen, ne commencez pas à me faire dire ce que je n'ai pas dit. C'est comme les dérives financières, il ne faut pas

dire ça. Donc, aujourd'hui le projet est amené, le projet il est là, et on va même aller plus loin, c'est que M. Guida nous a fait part de ses inquiétudes. A savoir, qu'en attendant que la maison de santé ne sorte de terre, s'ils acceptent de ce projet, que va devenir l'association, on va peut-être faire du multi-sites, oui, pourquoi pas, à ce moment-là aidez-nous, oui pourquoi pas. Après, on attend quoi de nous ? Que l'on finance tout ? Moi, je vous pose la question car en fait, à l'arrivée, c'est un peu ça. Une fois que l'on a mis en contact le lotisseur, une fois que l'on a mis en contact celui qui va construire, si encore une fois, ce projet ne marche pas, après c'est fini. Il n'y en aura plus. Il n'y aura plus d'immobilier, il n'y aura plus de constructions possibles. Donc, la maison de santé va être en péril. Il ne faudra pas dire que c'est notre faute cette fois.

M. le maire : Et très clairement, et je le dis en conseil municipal, cela nous prend énormément de temps. On a encore eu une réunion cette semaine avec l'aménageur qui vient déposer le permis, on a vu le permis, dans le permis il y a bel et bien une maison de santé, qui fait 204 m², avec cinq places de parking, un accès direct à l'avenue Marc Baron, mais si en décembre, la SISA n'est pas créée, moi j'arrête. Et donc, on aura démontré que cette histoire de maison de santé, en fait, c'était encore, une fois de plus, une opération politique au lieu que ce soit une opération pour la santé des Mandréens.

Mme Esposito : je voudrais ajouter concernant le projet où il a abouti en ce moment, le projet sur lequel nous on travaille sur la maison sénioriale, tout en pensant à la maison de santé, il est évident que les investisseurs, que ce soit la caisse des Dépôts et Consignation, soit la société Erilia, qui est un bailleur social, car je vous rappelle que dessus il y a un projet social, un projet partagé pour les seniors, au bout d'un moment, ils se posent des questions. Car, cette maison de santé pour laquelle, on a accepté d'enlever quatre, cinq appartements, pour réserver cette partie à la maison de santé, c'est bien beau tout cela mais il faut signer une convention maintenant. Il va falloir que cette SISA signe une convention avec le bâtisseur, avec le lotisseur ou l'investisseur, pour qu'il y ait un retour sur investissement. Là, ce n'est pas à nous de le faire. Au bout d'un moment, nous, il faut qu'on arrête. Il ne faudra pas nous dire que c'est notre faute. D'accord ? On a accompagné de tout ce qu'on a pu.
(Intervention hors micro).

M. le maire : mais, quelle prise de risque ?
C'est un loyer qui sera payé, arrêtez.

Mme Esposito : mais M. Le Pen, vous ne pouvez pas demander à la commune de prendre cette prise de risque, on est bien d'accord ? Non, ce n'est pas possible M. Le Pen. Vous m'accusez de dérive financière et vous me demandez aujourd'hui de prendre en charge le risque financier par rapport à une maison de santé dont on ne sait pas si elle sera rentable. Vous dites cela, c'est bien ça ? Si, si, vous me demandez de partager ce risque financier, ce n'est pas possible. Les Mandréens ne vont pas partager un risque financier comme cela. Vous pensez bien que si la Caisse des dépôts et consignation ne le fait pas, ce n'est pas la commune de Saint-Mandrier, avec ses petits 18 millions de budget total, qui va pouvoir le faire. Il faut être réaliste. Tout à l'heure, vous me parliez de Fliche en disant qu'on est pas honnête avec les Mandréens, mais là ce n'est pas possible non plus. En attendant, le projet est là, il est à disposition de la SISA quand elle sera créée, à eux de se mettre en contact avec les investisseurs.

M. Marin : il faut remettre les choses en place. On parle quand même de professions libérales, là. Je veux dire, on ne parle pas d'une association sociale ou quoi. On parle de professions libérales, alors, il faut savoir. Soit, ils veulent être fonctionnarisés, soit ils veulent rester profession libérale. C'est leur choix, mais après on veut être profession libérale, c'est comme n'importe quel entrepreneur, on prend des risques. Autrement, c'est trop facile.

M. Le Pen : Monsieur Marin, oui, on est d'accord qu'on prend des risques mais pas quand on va partir à la retraite. Vous comprenez bien que là, l'idée d'une maison de santé, c'est pour attirer des jeunes médecins. Donc, il y a prise de risque qui est prise par la mairie comme beaucoup de mairies qui mettent à disposition des logements municipaux, pour attirer des médecins.

M. le maire : dans le Larzac.

M. Le Pen : oui, monsieur le maire mais demain il n'y aura plus de médecins sur Saint-Mandrier et il n'y aura plus que les yeux pour pleurer.

M. le maire : écoutez, moi, je vois une seule chose. Il y a une sage-femme qui vient de s'installer, pourtant il n'y a pas de maison de santé. Il y a une chose, très sincèrement, que je n'avais pas comprise. Moi, je me disais, quand on commençait à parler de maison de santé, je ne comprends pas, les médecins qui vont partir à la retraite, ils ont des locaux, en location, ou en pleine propriété et donc, ils partent et ils vendent. J'ai rencontré le fils d'un ami qui est Breton car je vais en Bretagne de temps en temps, et le fils de mon ami, médecin, m'expliquait que c'est très difficile pour un jeune, et en plus il avait deux enfants, d'être médecin et d'avoir une vie de famille. Et à partir de là, j'ai un peu compris. Et, il me disait, aujourd'hui, quand on discute entre nous, l'avantage d'une maison de santé, finalement, ce n'est pas de faire 45h voire plus par semaine. On a une vie de famille, on se partage. Là, j'ai commencé à comprendre. Et j'ai dit pourquoi pas. Mais, quand je vois le docteur CARDIGLI (orthographe ?), que vous êtes allés chercher, que vous avez amené au Pin-Rolland ou ici, pour expliquer les maisons de santé, il a confirmé que c'est lui qui a payé la maison de santé. Cela ne fait pas très longtemps. Et, je peux vous dire, moi je suis patient d'un cardiologue, qui n'est pas très loin de cette maison de santé. Donc, je vais mon cardiologue et je croise un ami de longue date que je n'avais pas vu depuis longtemps et il me dit ah tu viens chez moi ? Je lui dis, pourquoi ? Tu es cardiologue ? IL me répond non, mais t vois ce bâtiment ? C'est une maison de santé, c'est moi qui l'ai financée. Alors, je discute avec mon cardiologue et je lui dis et les locaux là. Il me dit, on est en maison de santé, on paie tant par mois. Et donc, c'est quelqu'un qui a investi. Donc, cette solution existe aussi. Nous n'avons pas de terrain et nous n'avons pas d'immeuble mais on a des idées. C'est la raison pour laquelle j'ai dit, encore cette semaine au promoteur, pas de permis sans maison de santé. Mais, on a été rassuré car il y a bel et bien dans le projet de la résidence senior, 205m², cinq places de stationnement, un accès direct avenue marc Baron, en face de tout, en face de parkings etc. Il arrive un moment où on se dit on se bat, on se bat. Là, on s'est battu... (Inaudible) vous hochez la tête mais qu'avez-vous fait, vous, pour la maison de santé à part écrire que la municipalité était contre et faire des réunions où, même moi, même le maire, n'était pas invité pour donner son avis. C'est cela que vous avez fait, et vous avez fait de la politique M. Le Pen. Et, nous, qu'est-ce qu'on a fait, nous on a fait de la gestion. Et aujourd'hui, on a un projet, on attend une SISA. Et moi, je suis incapable de faire une SISA, donc si les professionnels de santé arrivent à signer une SISA, tant mieux, cela collera bien. Moi, j'ai fait le calcul. Je connais le prix de location au m², c'est 180 € au m². Sur l'exemple que je vous ai donné à la garde, cela faisait 400 € par intervenant, par mois. Sincèrement, vous pensez qu'un professionnel de santé ne peut pas sortir 400 € par mois pour avoir de beaux locaux, etc. Et ce sera peut-être moins cher ici car le calcul que je fais sur un prix moyen au m² ce devrait être inférieur. Maintenant, il faut arrêter, il faut avancer. Nous, on a avancé, on est bloqué. Si en décembre, la SISA n'est pas créée, s'il n'y a pas eu de discussions entre la SISA et celui qui va en fait payer l'aménagement, moi j'arrête et j'irai devant les Mandréens pour expliquer, qu'en fait, il n'y avait pas besoin de maison de santé ou que, peut-être, on avait fait de la politique avec la maison de santé, ce que je commence à croire. Oui, M. Dezerand.

M. Dezerand : au contraire, ce n'est pas de la politique. C'est réel. Samedi dernier, j'avais besoin de consulter un médecin, pas de médecin sur Saint-Mandrier, mon médecin traitant n'était pas là, j'ai appelé le 15. Le 15 m'a demandé vous habitez où, j'ai répondu Saint-Mandrier, ils m'ont répondu, désolé sur la commune on n'a aucun médecin à vous envoyer, c'est trop loin. Vous allez soit aux urgences, soit vous vous débrouillez autrement. Je me suis débrouillé autrement par une téléconsultation avec un médecin à Paris, sur une pathologie, c'est un peu douteux, il aurait pu se tromper de diagnostic, ça n'a pas été le cas. Voilà, la réalité elle est là. C'est-à-dire que un samedi ou un week-end, si vous avez besoin de consulter un médecin, il n'y en a pas. Alors, ne me dites pas que je n'ai qu'à aller voir monsieur Guida, qui est un ami et un colistier, je ne mélange pas les deux. Mais, un samedi pas de médecin et je vous laisse expliquer la tête du pharmacien quand je lui ai montré...

Mme ASNARD Marjorie : les médecins se déplacent sur Saint-Mandrier, il faut arrêter monsieur M. Dezerand. J'ai des enfants qui ont l'habitude fâcheuse de tomber malades, c'est-à-dire de se mettre à vomir toujours un samedi soir...

M. Dezerand : Vous me traitez de menteur vous aussi ?

Mme ASNARD : les médecins de garde se sont toujours déplacés.

M. Dezerand : ils m'ont dit non.

M. le maire : on verra quand il y aura la création de la SISA car j'ai cru comprendre qu'ils ne travailleraient pas le week-end.

La population demande une maison de Santé, on a fait le nécessaire. Si à la fin de l'année la SISA n'est pas créée, nous arrêterons et j'irai m'expliquer devant la population.

M. Le Pen : Il y a un risque que les professionnels de santé ne puissent pas louer la totalité de la maison de Santé.

Brouhaha dans la salle

M. Le Pen : ce n'est pas 200€ par mois.

M. le Maire : faites le calcul alors. 180×209 puis vous divisez par 12.
On m'a fourni un plan avec 14 box.

M. Le Pen : Il faut trouver les 14 médecins.

M. le maire : Dans les zones reculées, oui. Pas chez nous.

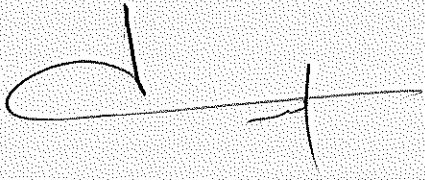
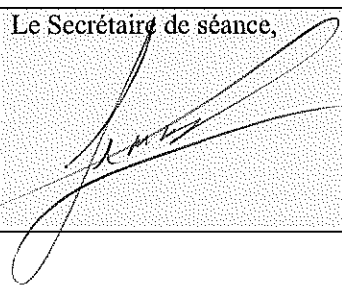
M. Marin : Vous dites toujours qu'on va prendre des risques. Arrêtez un peu avec ça. On gère le présent et on se projette dans l'avenir. Arrêtez avec vos risques, on ne fait plus rien dans ce cas-là.
Propos hors micro, inaudible...

M. le maire : Vous nous dites qu'il y a un risque qu'il n'y est plus de médecins je vous dis que pour pallier à ce risque nous essayons de faire une maison de Santé, puis vous me trouvez un autre risque...

Fin du Conseil 20h02.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 9 octobre 2023.

Suivent les signatures :

Le Maire, Gilles VINCENT 	Le Secrétaire de séance, 
---	--